

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : richard.joyal@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 7 MARS 2023

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2023

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 février 2023

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 février 2023

1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière – Pierre Le Blanc

- 1.1 Rapport du président
- 1.2 Nomination mairesse suppléante
- 1.3 Nomination d'une remplaçante au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi
- 1.4 Correspondance
 - a) Lettre de Lowe's maintenant Rona

2. Commission de la sécurité publique et civile – Daniel Audette

- 2.1 Rapport du président
- 2.2 Correspondance
 - a) Remerciement – Service de sécurité incendie Ville de Cowansville
 - b) Lancement – Journée nationale de reconnaissance des pompiers et des pompières 2023

3. Commission de la Gestion des eaux – Yves Gnocchini

- 3.1 Rapport du président
- 3.2 Programme FANTASTIK'EAU - Stratégie québécoise d'économie d'eau potable
- 3.3 Octroi de contrat - BED20221208 - Services professionnels pour le remplacement de la prise d'eau brute
- 3.4 Achat d'une nouvelle chargeuse rétro-caveuse

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : richard.joyal@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

4. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire – Mona Beaulac

- 4.1 Rapport de la présidente
- 4.2 Autorisation de passage – Journée Cycliste du Lac Champlain (CLACC)
- 4.3 Autorisation de passage – Défi Cyclo-myélome 2023
- 4.4 Contribution – Programme souvenir CPA Bedford 2023
- 4.5 Appui à l'école Butler Elementary – Volet 4 du Fonds régions et ruralité, Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation
- 4.6 Appui à Butler Home & School Association - Volet 4 du Fonds régions et ruralité, Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation
- 4.7 Demande d'aide financière - Bourse d'étude – École Jean-Jacques Bertrand
- 4.8 Demande d'appui financier – Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi (APHPBM)
- 4.9 Autorisation de contribution financière – La Coopérative à domicile du Pays des vergers (CSDPV)
- 4.10 Demande de contribution financière – Société de l'Agriculture de Missisquoi
- 4.11 Demande d'autorisation de fermeture de rues – Société de l'Agriculture de Missisquoi
- 4.12 Demande d'utilisation d'équipements incendie – Société de l'Agriculture de Missisquoi
- 4.13 Autorisation à la Société d'Agriculture de Missisquoi – Utilisation de toilettes et de douches
- 4.14 Demande d'autorisation vente et de service de boissons alcoolisées – Société de l'Agriculture de Missisquoi
- 4.15 Entente de gratuité avec le CLSC - Camp de jour estival 2023
- 4.16 Autorisation de gratuité – Local du Centre Georges-Perron – CPSC Main dans la Main
- 4.17 Échange culturel de hockey Bedford/Kensington
- 4.18 Correspondance
 - a) Demande de parc à chien
 - b) Lettre de remerciement MVSBF
 - c) Lettre – Bonhomme de neige à l'Hôtel de Ville
 - d) Lettre Oasis de L'Espoir

5. Commission de l'Office d'Habitation Brome-Missisquoi – Yves Gnocchini

- 5.1 Rapport du président

6. Commission des matières résiduelles – Mona Beaulac

- 6.1 Rapport de la présidente
- 6.2 Acceptation de l'offre de service de la Régie – RH RDD 2023
- 6.3 Autorisation signature – Entente écocentre MRC

7. Commission de l'urbanisme – Marie-Pier Tougas

- 7.1 Rapport de la présidente
- 7.2 Adoption finale – PPCMOI 133 rue Rivière
- 7.3 Correspondance
 - a) Registre des permis pour le mois de février

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : richard.joyal@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

8. Commission des travaux publics – Pierre Le Blanc

8.1 Rapport du président

8.2 Acceptation offre de service – Entretien espaces verts 2023-2024

9. Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires

Varia

Deuxième période de questions

Clôture de la séance régulière



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, mardi 7 mars 2023, à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Pierre Le Blanc	Marie-Josée Lamothe
Yves Gnocchini	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : Richard Joyal, Directeur général et greffier-trésorier et Stéphanie Labrie, adjointe.

23-03-69

Ouverture de la séance

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil ouvre la séance

ADOPTÉE

23-03-70

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil adopte l'ordre du jour en considérant les modifications suivantes :

L'ajout du sujet suivant :

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement 746-23 intitulé Règlement relatif à la démolition d'immeubles

Le report du sujet suivant :

- Adoption final – Demande de PPCMOI – 133 rue Rivière- Autorisation d'usages supplémentaires

ADOPTÉE

N.M.

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 3 mars sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

Aucun citoyen dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

- 23-03-71 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2023**
- Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
- Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2023 tel que soumis.
- ADOPTÉE
- 23-03-72 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 février 2023**
- Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
- Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 février 2023 tel que soumis.
- ADOPTÉE
- 23-03-73 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 février 2023**
- Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
- Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 février 2023 tel que soumis.
- ADOPTÉE
- 23-03-74 **Nomination mairesse suppléante**
- Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
- Que ce conseil désigne à compter du 7 mars 2023 la conseillère Mona Beaulac à titre de mairesse suppléante de la Ville de Bedford pour un terme de 4 mois, se terminant le 4 juillet 2023.
- ADOPTÉE
- 23-03-75 **Nomination d'une remplaçante au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi**
- Considérant que la Ville de Bedford est représentée au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi par son maire, M. Claude Dubois;
- Considérant qu'il est important de nommer un représentant du conseil en l'absence de M. Claude Dubois.
- Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
- Que ce conseil désigne à compter du 7 mars 2023 la conseillère Mona Beaulac comme représentante de la Ville de Bedford en remplacement de Monsieur Dubois au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi lorsque nécessaire pour une durée de 4 mois, se terminant le 4 juillet 2023.
- ADOPTÉE

23-03-76

Programme FANTASTIK'EAU – Stratégie québécoise d'économie d'eau potable

Considérant que le bilan 2021, concernant la Stratégie québécoise de l'eau potable, indique que la consommation d'eau potable par citoyen dépasse les objectifs;

Considérant que la Ville de Bedford a déjà fait 3 mesures de sensibilisation des citoyens, soient :

- Participer au programme de sensibilisation Municipalité Écon'eau de Réseau Environnement, à un programme équivalent ou à une campagne de sensibilisation citoyenne;
- Appliquer annuellement la réglementation sur l'utilisation de l'eau par un système progressif de sensibilisation, d'avertissement et d'infraction;
- Rendre visibles les tarifications et taxes pour les services d'eau (ex. : site Web, document annexe à l'avis d'imposition, etc.).

Considérant que le MAMH nous demande de sensibiliser davantage nos citoyens en ajoutant une quatrième mesure de sensibilisation;

Considérant que la participation au programme de FANTASTIK'EAU serait reconnue par le MAMH comme une quatrième mesure de sensibilisation à l'utilisation de l'eau potable;

Considérant que le programme FANTASTIK'EAU vise à sensibiliser les écoliers des écoles primaires et que plusieurs outils sont disponibles pour aider les écoles à introduire ce programme.

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil demande aux écoles primaires de la Ville de Bedford d'introduire ce programme dans leur école dès la rentrée à l'automne 2023 pour sensibiliser leurs écoliers à la bonne utilisation de l'eau potable.

ADOPTÉE

23-03-77

Octroi de contrat - BED20221208 - Services professionnels pour le remplacement de la prise d'eau brute

Considérant que la prise d'eau brute alimentant l'usine de filtration de la Ville de Bedford est en fin de vie et qu'il faut la remplacer;

Considérant que pour ce faire, la Ville de Bedford doit mandater une firme de génie conseil pour s'occuper des services professionnels tels que la préparation des plans et devis pour déterminer l'entrepreneur ainsi que faire la surveillance des travaux;

Considérant que la Ville de Bedford a publié sur le SEAO un appel d'offres qualitatif et que trois (3) firmes ont déposé une offre conforme;

Considérant que ces trois (3) offres ont été évaluées à l'aide d'un système de pointage par un comité de sélection;

23-03-77
(suite)

Considérant que suite à cette évaluation, c'est la firme 4555878 CANADA INC. BRUSER qui a obtenu le plus haut pointage et que les résultats sont les suivants :

ÉVALUATION DES OFFRES À L'AIDE D'UN SYSTÈME DE POINTAGE		
4555878 CANADA INC. BRUSER	TETRA TECH QI INC	GBI EXPERTS-CONSEILS INC.
8,3	6,1	4,82

Considérant que le prix soumis par « 4555878 CANADA INC. BRUSER » est de 129 990,20 \$, plus les taxes applicables selon l'appel d'offres BED20221208.

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil octroie un contrat de 129 990,20\$ \$, plus les taxes applicables à 4555878 CANADA INC. BRUSER selon l'appel d'offres BED20221208 pour les services professionnels pour le remplacement de la prise d'eau brute.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-03-78

Achat d'une nouvelle chargeuse rétro-caveuse

Considérant que la chargeuse rétro-caveuse que la ville de Bedford possède a plus de 18 ans de services et qu'elle a encore une certaine valeur sur le marché permettant de la vendre plus facilement;

Considérant que c'est le temps de la vendre avant d'avoir à investir de l'argent pour la maintenir en service;

Considérant que la Ville de Bedford a publié sur le SEAO un appel d'offres public et que deux (2) compagnies (fournisseurs de machineries) ont déposé une offre, soient TOROMONT CAT et BRANDT TRACTOR;

Considérant que ces deux (2) offres ont été analysées et que seul TOROMONT CAT était conforme aux documents administratifs et aux spécifications techniques demandés;

Considérant que l'offre de TOROMONT CAT est de 256 576,82 \$ (taxes applicables en sus).

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil confirme l'achat de la chargeuse rétro-caveuse Caterpillar 420 XE de TOROMONT CAT au coût de 256 576,82 \$ (taxes applicables en sus) selon les spécifications demandées à l'appel d'offres BED20230223.

Que cet achat soit financé par le règlement 738-23 pour une somme de 260 000 \$.

Que ce conseil autorise la somme de 10 013,43 \$ soit financé par l'excédent de fonctionnement non affecté.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-03-79

Autorisation de passage – Journée - Cycliste du Lac Champlain (CLACC)

Considérant la demande de l'organisme Circuit cycliste du Lac Champlain concernant la tenue de l'évènement annuel qui se tiendra le samedi 17 juin 2023.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise la tenue d'une partie de l'évènement sur le territoire de la Ville de Bedford et plus spécifiquement selon le tracé déposé, le samedi 17 juin 2023.

Que ce conseil accepte de formuler une demande à l'organisation (CLACC) afin d'assurer la sécurité en collaboration avec la Sûreté du Québec.

Que ce conseil désigne Richard Joyal, Directeur général, comme étant le représentant de la Ville pour la finalisation de l'entente avec l'organisme.

ADOPTÉE

23-03-80

Autorisation de passage – Défi Cyclo-myélome 2023

Considérant la demande déposée par l'organisme Défi Cyclo-myélome concernant la tenue d'une activité cycliste annuelle qui se tiendra le samedi 27 mai 2023.

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise la tenue d'une partie de l'évènement sur le territoire de la Ville de Bedford et plus spécifiquement selon les tracés déposés, le samedi 27 mai 2023.

Que ce conseil accepte de formuler une demande à l'organisation du Défi Cyclo-myélome afin d'assurer la sécurité en collaboration avec la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

23-03-81

Contribution – Programme souvenir CPA Bedford 2023

Considérant que le CPA de Bedford sollicite la Ville afin de participer au programme-souvenir du Gala de fin d'année 2023, ledit programme souvenir regroupant de nombreux commanditaires permettant de financer le Gala dont les coûts de production s'élèvent à plus de 20 000 \$.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise l'achat de 1 page de publicité, à raison de 325 \$, à paraître dans le programme-souvenir du Gala de fin d'année 2023 du CPA Bedford, laquelle publicité devra mentionner les jeunes athlètes de la Ville de Bedford.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-03-82

Appui à l'école Butler Elementary - Volet 4 du Fonds régions et ruralité, ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation

Considérant que l'école Butler Elementary a soumis une demande de subvention auprès du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation pour leur permettre de pouvoir réaliser leur projet de construction d'un terrain de pickleball;

Considérant que l'école a également déposé une demande d'appui à la ville de Bedford afin de pouvoir poursuivre leur démarche.

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil appui l'école Butler Elementary pour leur demande de subvention au Volet 4 du Fonds régions et ruralité auprès du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

23-03-83

Appui à Butler Home & School Association - Volet 4 du Fonds régions et ruralité, ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation

Considérant que l'École Butler & School Association désire continuer leur projet de 2022 « A Show Must Go On » dans lequel ils ont refait le système de son et de lumière de l'auditorium;

Considérant que pour faire suite au projet, ils veulent changer les rideaux de scène qui datent des années '70 et qui ne sont pas considérés à l'épreuve du feu;

Considérant que dans un deuxième temps, ils ont pour objectif de pouvoir changer le filet extérieur de basketball de la cour d'école car il est brisé depuis 2 ans;

Considérant que l'école Butler Home & School Association a déposé une demande d'appui à la ville de Bedford afin de pouvoir poursuivre leur demande de subvention au Volet 4 du Fonds régions et ruralité.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil appui l'école Butler Home & School Association pour leur demande de subvention au Volet 4 du Fonds régions et ruralité auprès du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

23-03-84

Demande d'aide financière - Bourse d'étude – École Jean-Jacques Bertrand

Considérant que l'école Jean-Jacques Bertrand continue comme à chaque année à reconnaître les accomplissements de ses élèves graduant en 2023;

Considérant que pour ce faire, le comité d'organisation de bourses d'études sollicite la Ville de Bedford pour une aide financière sous forme de Bourse d'étude.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accorde une bourse d'études d'un montant de 250\$ à un(e) finissant(e) de l'École Jean-Jacques-Bertrand, Classe 2023, résidant dans la Ville de Bedford.

Que ce conseil nomme monsieur Claude Dubois, maire pour assister à la cérémonie du gala des finissants qui se tiendra le jeudi 22 juin 2023 à 19h00.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-03-85

Demande d'appui financier – Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi (APHPBM)

Considérant que la ville de Bedford désire appuyer la cause de l'association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi;

Considérant que la ville de Bedford trouve cela très important de maintenir la défense et la promotion des droits de toutes population adulte handicapée physique ou sensorielle;

Considérant que la campagne de financement 2023 a pour objectif d'aider à maintenir leur **bottin électronique** sur l'accessibilité dans Brome-Missisquoi qui compte +- 620 commerces et édifices fédéraux, provinciaux et municipaux puis que du même coup, ce dernier alimente les données vers leur application pour téléphone intelligent

« AccèsFacile/EasyAccess ».

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil accorde un don de 150\$ à l'Association des personnes handicapées physique de Brome-Missisquoi.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-03-86

Autorisation de contribution financière – La Coopérative à domicile du Pays des vergers (CSDPV)

Considérant que la Coopérative à domicile du Pays des vergers (CSDPV) sollicite la Ville de Bedford pour une contribution financière;

Considérant que la CSDPV est la seule entreprise à but non-lucratif qui offre le service d'entretien ménager et de soins à la personne qu'elle dispense aux citoyens qui souhaitent demeurer à la maison le plus longtemps possible;

Considérant que 38 usagers provenant de la ville de Bedford bénéficient de ce service et que 2 citoyens sont en attente de pouvoir y adhérer par manque de ressource financière.

Considérant qu'un appui financier de 41 cents par citoyen est proposé.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise la Ville de Bedford à verser une contribution financière au montant de 1100 \$ à la Coopérative à domicile du Pays des verger (CSDPV) afin leur permettre de pouvoir maintenir les services offerts à la population.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-03-87

Demande de contribution financière – Société d'Agriculture de Missisquoi

Considérant la demande d'aide financière reçue de la Société d'Agriculture de Missisquoi pour les activités prévues pour 2023.

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise une contribution d'un montant de 5 000 \$ versé pour la 198e édition de l'Exposition Agricole de Bedford qui se tiendra du 10 au 13 août 2023.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-03-88

Demande d'autorisation de fermeture de rues – Société d'Agriculture de Missisquoi

Considérant que la Société d'Agriculture de Missisquoi (SAM) tiendra l'Exposition agricole de Bedford du 10 au 13 août 2023 et tiendra sa parade dans les rues mercredi le 9 août 2023.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise à la Société d'Agriculture de Missisquoi le droit de passage dans les rues de la Ville de Bedford pour la parade annuelle de l'Exposition agricole de Bedford devant avoir lieu mercredi le 9 août 2023 dès 18h30.

Que ce conseil autorise également la fermeture de certaines rues et de soutenir l'interdiction de stationner sur la rue Principale pour la durée de ladite parade.

ADOPTÉE

23-03-89

Demande d'utilisation d'équipements incendie – Société d'Agriculture de Missisquoi

Considérant la demande de la Société d'Agriculture de Missisquoi (SAM) pour l'utilisation d'équipements incendie lors de l'évènement Gymkhana qui se tiendra du 23 au 25 juin, lors des courses de tracteurs à gazon prévues le 8 juillet et de l'Exposition agricole de Bedford qui se tiendra du 10 au 13 août 2023.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil mandate le directeur général afin de déterminer avec la Société d'Agriculture de Missisquoi les besoins en équipements et en ressources du service de sécurité incendie lors de la tenue de ces évènements.

ADOPTÉE

23-03-90

Autorisation à la Société d'Agriculture de Missisquoi – Utilisation de toilettes et de douches

Considérant la demande de la Société d'Agriculture de Missisquoi (SAM) pour l'utilisation des toilettes du Centre Communautaire Georges-Perron et des douches de l'aréna lors des évènements suivants :

- Clinique de Polyvalence : du 13 au 14 mai 2023
- Gymkhana : du 23 au 25 juin 2023
- Courses de tracteurs à gazon : 8 juillet 2023
- Exposition agricole de Bedford : du 10 au 13 août 2023

23-03-90
(suite)

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise l'accès aux salles de toilettes du Centre Communautaire Georges-Perron ainsi que l'utilisation des douches de l'aréna lors des événements énumérés ci-haut, et ce gratuitement.

ADOPTÉE

23-03-91

Demande d'autorisation vente et de service de boissons alcoolisées – Société d'Agriculture de Missisquoi

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise la Société d'Agriculture de Missisquoi (SAM) de vendre et servir des boissons alcoolisées lors des événements suivants :

- Gymkhana : du 23 au 25 juin 2023
- Courses de tracteurs à gazon : samedi, 8 juillet 2023
- Exposition agricole : du 10 au 13 août 2023.

ADOPTÉE

23-03-92

Entente de gratuité avec le CLSC pour 2 enfants du camp de jour estival

Considérant que le CLSC de la Pommeraie a approché le service des loisirs pour une demande de gratuité d'inscription au camp de jour pour des enfants dans le besoin;

Considérant que certaines familles du territoire éprouvent des difficultés financières;

Considérant que la Ville reconnaît le besoin de supporter ces familles;

Considérant que par les années passées, la Ville accordait la gratuité du camp de jour à deux enfants dont les parents étaient résidents de Bedford;

Considérants que les enfants sont référés par le CLSC en toute confidentialité.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil accepte la demande du CLSC la Pommeraie et permet à 2 enfants dont les familles respectives éprouvent des difficultés financières de pouvoir profiter d'une inscription au camp de jour estival 2023, et ce, gratuitement.

Que ce conseil autorise Madame Marie-Andrée Moreau à signer une entente avec le CLSC définissant les modalités et les Noms des enfants dont l'inscription au camp sera offerte gratuitement.

ADOPTÉE

23-03-93

Autorisation de gratuité – Local du Centre Georges-Perron – CPSC Main dans la Main

Considérant que le CPSC Main dans la Main est un organisme offrant un service de pédiatrie sociale en communauté, de clinique médicale/sociale et des activités gratuites aux enfants en situation vulnérable dans Brome-Missisquoi;

Considérant que le CPSC Main dans la Main a déposé une demande de gratuité de local au Centre Georges-Perron pour y faire des rencontres d'activités avec des enfants entre 6 et 11 ans;

Considérant que l'activité accueillera une dizaine de participants sous inscriptions accompagnés d'une éducatrice et que les participants seront des enfants résidents de la Ville de Bedford;

Considérant que l'activité se déroulera les mardis à partir du 7 mars jusqu'au 11 avril de 15h00 à 18h00 pour un total de 6 rencontres et que le local est disponible;

Considérant que ladite demande implique une autorisation de gratuité pour l'année 2023.

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil accepte la demande du CPSC Main dans la Main de pouvoir tenir leurs activités dans le local du Centre Georges-Perron pour la durée prescrite gratuitement.

Que ce conseil autorise Madame Marie-Andrée Moreau à signer une entente avec le CPSC Main dans la Main définissant les modalités de la location.

ADOPTÉE

23-03-94

Demande de gratuité et de commandite - Échange culturel de hockey Bedford/Kensington 2023

Considérant que la Ville de Bedford a été sollicitée en vue de la 55^e édition de l'Échange Culturelle Bedford/Kensington qui sera tenu à Bedford du 10 au 12 mars 2023;

Considérant que pour ce faire, l'organisation a déposé une demande de gratuité sous forme de commandite des temps de glace à l'aréna de Bedford le vendredi 10 mars de 14h00 à 15h30, le samedi 11 mars de 18h30 à 20h30 et le dimanche 12 mars de 14h30 à 16h00;

Considérant que la Cérémonie Officielle de l'Échange Culturel se tiendra le samedi le 11 mars 2023 à 18h30 puis qu'une invitation spéciale a été adressée aux membres du conseil municipal à cet effet.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil accorde une gratuité des temps de glace à l'aréna de Bedford le vendredi 10 mars de 14h00 à 15h30, le samedi 11 mars de 18h30 à 20h30 et le dimanche 12 mars de 14h30 à 16h00, laquelle gratuité représente une valeur de plus de 1 100\$.

Que ce conseil considère que ladite gratuité représentera la contribution financière de

23-03-94
(suite)

la Ville pour cet événement.

Que ce conseil nomme monsieur Claude Dubois, maire pour assister à la Cérémonie Officielle de l'Échange Culturel qui se tiendra le samedi le 11 mars 2023 à 18h30.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-03-95

Acceptation de l'offre de service de la Régie – RH RDD 2023

Considérant que la Ville de Bedford désire se prévaloir d'une ressource supplémentaire et expérimentée pour la gestion des RDD lors de la tenue de l'Écocentre;

Considérant que les frais seront remboursés par la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant qu'avec l'embauche de cette ressource cela faciliterait la planification des horaires pour les employés de la ville;

Considérant l'offre reçu de la R.I.G.M.R.B.M..

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Mona Beulac

Que ce conseil accepte l'offre de service de la R.I.G.M.R.B.M. au montant de 1 200 \$ taxes en sus, par samedi de l'écocentre, soit du mois d'avril à novembre 2023.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-03-96

Autorisation signature – Entente écocentre MRC

Considérant que par le biais de la résolution 14-0120, le conseil des maires de la MRC a, le 21 janvier 2020, approuvé l'entente intermunicipale avec la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (ci-après la « RÉGIE ») pour la gestion de l'écocentre régional Brome-Missisquoi, lequel est situé sur le site de la RÉGIE jusqu'au 31 décembre 2029;

Considérant que le service offert à l'écocentre de Bedford est accessible et sans frais pour tous les résidents de la MRC et conséquemment, par le biais d'une quote-part, la MRC s'engage à rembourser cette dépense à la Ville de Bedford;

Considérant que l'écocentre de Bedford vise cinq (5) catégories de matières:
(i) RDD (résidus domestiques dangereux); (ii) TIC (technologies de l'information et des communications et appareils électriques et électroniques); (iii) MÉTAL; (iv) MATIÈRES RECYCLABLES (papier, carton, plastique, verre et métal domestique (c'est-à-dire les matières se retrouvant habituellement dans le bac de recyclage domestique)) et (v) AUTRES MATIÈRES (bois, agrégats, pneus, feuilles mortes et CRD (matériaux de construction, rénovation et démolition));

Considérant qu'en vertu de sa compétence en matière d'environnement, la municipalité locale a pleine compétence en matière résiduelle (article 4 (4) Loi sur les compétences municipales);

Considérant qu'en vertu des articles 569 et suivants du Code municipal (articles 468 et suivants de la Loi sur les citées et villes), il serait souhaitable de conclure une

23-03-96
(suite)

entente intermunicipale entre la Ville de Bedford et la MRC ayant pour objet :
(i) la délégation partielle de compétence (visant uniquement l'écocentre) par la Ville de Bedford à la MRC afin que celle-ci assure la gestion de certaines opérations en lien avec les RDD non conformes, MATIÈRES RECYCLABLES et AUTRES MATIÈRES; et (ii) de prévoir les modalités de fonctionnement de l'écocentre.

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

D'autoriser le maire et le directeur général à signer le projet d'entente intermunicipale pour l'année 2023 concernant l'écocentre local de Bedford avec la MRC.

ADOPTÉE

23-03-97

Acceptation offre de service – Entretien espaces verts 2023-2024

Considérant que la ville doit assurer l'entretien des espaces verts sur son territoire;

Considérant que le contrat d'entretien préalablement octroyé pour l'année 2021 et 2022 est venu à échéance;

Considérant que la ville a procédé un appel d'offre sur invitation puis que deux compagnies de la région ayant la capacité de faire tous les endroits demandés ont déposés leur soumission dans le délai prescrit;

Considérant que ces deux offres ont été évaluées puis qu'à la suite de cette évaluation, c'est M. Stephen Caron qui a su se démarquer;

Considérant que la Ville de Bedford est satisfaite des services de l'entretien des espaces verts offerts par Monsieur Stephen Caron durant les années antérieures;

Considérant M. Stephen Caron a présenté au directeur des travaux publics une offre de service en date du 13 février 2023 au montant de 22 161,43 \$ taxes incluses, pour l'entretien des espaces verts pour la saison 2023 et au montant de 22 161,43 \$ pour l'année 2024.

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil octroie le contrat pour l'entretien des espaces verts à Monsieur Stephen Caron pour un montant de 44 322.86 \$, taxes incluses pour les saisons estivales de 2023 et de 2024.

Que les sommes pour l'année 2024 soit prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2024.

« Je, directrice générale par intérim de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-03-98

Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 196 734,66 \$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 3 mars 2023.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-03-99

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 746-23 intitulé Règlement relatif à la démolition d'immeubles

Le conseiller Pierre Le Blanc donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement 746-23 intitulé Règlement relatif à la démolition d'immeubles.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement 746-23 intitulé Règlement relatif à la démolition d'immeubles ».

ADOPTÉE

N.M.

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 3 mars sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi.

- Un citoyen souligne que le conseil municipal a adopté une résolution sans la recommandation du CCU en lien avec le projet de la Résidence Bedford et mentionne que le CCU demandait de rencontrer le promoteur avant de se prononcer sur une décision et que ledit promoteur n'est pas disponible pour une rencontre.
- Un citoyen demande pourquoi le temps de glace alloué au patinage libre s'est vu diminuer de moitié pour la saison 2022-2023 et s'il est envisageable de pouvoir revoir les disponibilités actuelles afin d'obtenir un équivalent du même temps de glace qui était offert durant les années antérieures?
- Un citoyen s'informe à savoir si étant donné l'adoption du programme FANTASTIK'EAU en lien avec la stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la ville allait revoir la possibilité de se munir de système de recirculation d'eau pour les jeux d'eau?
- Un citoyen demande si la ville a un plan pour avoir un urbaniste à temps plein car c'est difficile d'obtenir des réponses et un suivi?

23-03-100

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que la séance soit levée à 20h01

ADOPTÉE

Claude Dubois, Maire

Richard Joyal, Directeur général et greffier-trésorier